

# LA VIE, N'EST PAS TOUJOURS ROSE !

Au lendemain des « **Foulées roses** » de ce Week-end, **MédiaChartres** se félicite de la très belle réussite de l'événement, un grand **BRAVO** !

**Mais**, (il y a toujours un « **mais** »), **MédiaChartres** voudrait brièvement revenir, sur l'envers du décor.



Le parcours avait été balisé par des panneaux « **interdiction de stationner** » hors délai légal de **7 jours** et **invisibles pour beaucoup**, et **nul trace de l'arrêté municipal** (notre reportage en atteste).

Dans ce « **saumâtre** » et « **nauséabond** » contexte, **la Police Municipale** a fait enlever en fourrière des véhicules (qui ne gênaient en rien).

**Pas sûr, que les intéressés (es) soient désormais, enclins à faire un don ?**

**MédiaChartres**, avait déjà soulevé le problème de la conformité

des affichages et de certains privilèges dans de précédentes publications (exemples).



<https://mediachartres.fr/2021/06/06/le-stationnement-et-les-privileges/>

<https://mediachartres.fr/2021/07/19/tolerance-pour-certains/>

<https://mediachartres.fr/2021/07/05/zone-de-non-droits/>

Et ce rappel des obligations légales, à destination des « amnésiques » ou « ignorants » ... volontaires !

[https://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1\\_1417446/le-maire-et-les-regles-de-circulation#:~:text=Le%20code%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20des%20collectivit%C3%A9s%20territoriales%20permet%20au,%C3%A0%20certaines%20cat%C3%A9gories%20d%80%99usagers%20ou%20de%20v%C3%A9hicules%20](https://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1417446/le-maire-et-les-regles-de-circulation#:~:text=Le%20code%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20des%20collectivit%C3%A9s%20territoriales%20permet%20au,%C3%A0%20certaines%20cat%C3%A9gories%20d%80%99usagers%20ou%20de%20v%C3%A9hicules%20)

Le manifeste concernant « le parcourt » de récupération d'un véhicule mis en fourrière, devant figurer dans le magazine **Votre Ville**, **n'a pas jamais été publié** ?

« **Votre Ville** », à bien d'autres sujets plus graves et importants, **il suffit de le parcourir, pour être fixé** !

Alexandra Simoni

---

# UN VENT DE JUSTICE.

Après le récent passage de l'Association **ANTICOR 28**, sur les ondes, de la **Radio RTV Dreux**.



À écouter en intégralité : <http://rtv-dreux.fr/podcast/>

**MédiaChartres** a rencontré pour vous, l'équipe dirigeante de l'Association, pour l'**Eure-et-Loir**.

Bien que très discrète et peu loquasse, nous avons quand même quelques « indiscretions », comme le dossier de l'ex-Maire de Dreux '**Gérard Hamel**', et de saisir le Procureur de la République (en date du 29 septembre dernier) pour « **suspicions de subventions illégales** » à Étampes ?

[https://actu.fr/ile-de-france/etampes\\_91223/etampes-anticor-saisit-la-justice-et-denonce-une-gestion-financiere-desastreuse-de-la-ville\\_45686101.html#:~:text=Le%2029%20septembre%202021%2C%20l%E2%80%99association%20de%20lutte%20contre,gestion%20financi%C3%A8re%20de%20la%20commune%20d%E2%80%99%20%C3%89tampes%20%28Essonne%29.](https://actu.fr/ile-de-france/etampes_91223/etampes-anticor-saisit-la-justice-et-denonce-une-gestion-financiere-desastreuse-de-la-ville_45686101.html#:~:text=Le%2029%20septembre%202021%2C%20l%E2%80%99association%20de%20lutte%20contre,gestion%20financi%C3%A8re%20de%20la%20commune%20d%E2%80%99%20%C3%89tampes%20%28Essonne%29.)

Nous avons (bien sûr) essayé de savoir, si Chartres figure dans les « **projets** » de l'Association ?



Mais discréction oblige, rien n'a filtré, sauf notre attention pour « repérer » un volumineux dossier annoté ... « **CHARTRES** » .

« ***La justice, c'est comme la Sainte Vierge. Si on ne la voit pas de temps en temps, le doute s'installe*** » !



Et ceci, la veille des « **états généraux de la justice** » , voulu par le Président E. Macron.

[https://www.huffingtonpost.fr/entry/avec-ses-etats-generaux-de-la-justice-macron-compte-sur-vous\\_fr\\_61697c12e4b079111a48ffa2](https://www.huffingtonpost.fr/entry/avec-ses-etats-generaux-de-la-justice-macron-compte-sur-vous_fr_61697c12e4b079111a48ffa2)

Dossier à suivre.

Martine  
Leroy

---

# Non mais, à l'eau quoi...!

**MédiaChartres** a testé pour vous (incognito) le complexe aquatique **L'Odyssée de Chartres**, très beau parking !



Après avoir monté quelques marches, nous constatons que certaines sont fissurées ou cassées, et les morceaux de béton sont apparemment là depuis des mois, sans que personne du service d'entretien n'intervienne (...)

Plus haut, la verrière qui éclaire les vestiaires, garde

encore les stigmates d'anciennes coulées d'eau, surement une période ou il y avait une fontaine pour rendre le lieu accueillant ?

Après un très bon accueil des hôtesses, **MédiaChartres** se retrouve dans les vestiaires et dans les douches (une sur deux fonctionne de temps en temps).

**Enfin on arrive dans l'eau (plouf !).**

La rivière, le petit et le grand bassin ainsi que celui pour les enfants et la partie ludique sont agréables avec du personnel qualifié et aimable **TOP !**

**Nous voici à l'extérieur**, « on » nous dit « que le toboggan ne fonctionne que quelques jours par semaine et qu'il faudra revenir », idem pour la piscine à vagues, étonnant, non ?

**Reste le grand bassin extérieur**, agréable et très bien chauffé mais qui n'est pas bâché la nuit (car il y aurait un problème ?) ainsi le soir, ont chauffé « la lune et les étoiles ».

**Et sans parler, de la fosse de plongée ...**

**QUEL GÂCHIS** comment peut-on créer un ensemble « Olympique » comme celui-ci et le laisser se dégrader, les clients et habitants doivent-ils payer les erreurs de gestion et de non-entretien du complexe, qui devait être à l'origine ... **le plus grand et le plus beau ?**

F. G



# CHARTRES BAT DES RECORDS ... D'IMPÔTS !



Chartres se distingue « encore », notre confrère, **le magazine Capital** a publié le classement des villes où la **taxe foncière** a connue la plus forte hausse pour l'année 2021, et Chartres est ... **dans le Top 3 !**

<https://www.capital.fr/immobilier/taxe-fonciere-2021-decouvrez-le-taux-vote-dans-votre-commune-1403880>

Alors même, que certains « locataires » de la Mairie nous expliquent chaque mois, dans les supports de la Ville « **magazines et divers** », que les impôts ne font que baisser depuis des décennies et d'ajouter, (que d'après eux) **Chartres** est « LA » Ville où il fait le mieux « bon de vivre » ? le jardin d'Éden !

**MédiaChartres**, pense qu'il est temps de modifier ce type d'argumentaire car, pas sur que beaucoup de personne se



laisse désormais convaincre aussi facilement, **après ces fracassantes révélations** ?

Et de nous expliquer, que pour pouvoir rembourser les emprunts contractés, il n'y avait pas d'autre solution (...) mais à savoir à quoi ont réellement servis ces emprunts, **au bien être des résidents** ?

Non, mais à financer principalement des projets immobiliers somptueux ayant des coûts pharaoniques et aux budgets, trop souvent, très mal méprisés et proche de l'amateurisme ou du débutant.



Des dépenses (toujours selon eux), indispensables au développement et rayonnement de la Ville (voir, une question de survie ?).

**MédiaChartres**, constate aujourd'hui, que cela à conduit la Ville, tout droit dans une impasse et que ce sont les contribuables qui vont devoir payer le gigantisme des frasques de ces inconscients.

**Un endettement considérable pour chaque habitants, et pour très longtemps.**

Mais attendons (avec impatience), les explications du « **Maître des comptes** » dans le cadre des prochaines réunions publiques, façon **Harry Potter**, diplômé de Poullard (?)

De bien belles soirées en perspectives (...)

x



**Mes Baguettes magiques**



Martine Leroy



x **Flyer distribué par la Ville**

---

**MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT ... !**



## VOTRE AGGLO

LE MAGAZINE DE CHARTRES AGGLOPOLIS - #78 - NOVEMBRE 2018



Lorsque **MédiaChartres** a rencontré **Monsieur le Maire de Chartres** au mois de **mai 2020**, nous lui avons suggéré de laisser **une page complète à l'expression libre de ses administré(e)s dans le magazine mensuel « VotreVille »** pour des sujets qui leur tiennent à cœur.

Sur l'instant (la scène se déroule un après-midi, Place des Halles) **Il trouve l'idée excellente et promet de la mettre en application, sans plus attendre, dès le prochain numéro !**

Mais, les numéros se suivent et se ressemblent, et toujours pas de pages destinées à l'expression libre, « **Just an illusion** » .....

La mémoire du Maire serait-elle altérée, nous sommes très inquiets ?

Car à bien y réfléchir, le magazine « **VotreVille** » n'est pas financé par; des subventions, d'éventuels Sponsors, la publicité et encore moins sur des fonds propres, non bien évidemment, ce sont SEULEMENT et TOUJOURS les contribuables qui règlent la facture tous les mois.

Alors en toute logique, si « **VotreVille** » était un outil public et démocratique, chacun devrait pouvoir au minimum: avoir un droit de regard et en être un peu auteur, et non ... un simple lecteur !

Ou faut-il en déduire, que ce 'magazine', ne serait qu'une vitrine de promotion, d'auto-satisfaction, de congratulations voir même . . . de propagande pour certains sujets ou personnes, ce serait alors un abusé, n'est-ce pas ?

Pour **MédiaChartres**, accueillir l'expression des citoyens serait la preuve à minima et bienvenue pour justifier le choix du Nom: « **VotreVille** » et non, « **Notre magazine** » (...)

Cela vaut bien entendu pour la **Ville de Chartres**, mais aussi pour toute son Agglomération « **VotreAgglo**», idem pour le

Département et « **L'Eurélien** » !

Clara Hirch

---

## **LA PASSERELLE . . .**

**La Ville de Chartres** était très fière de dévoiler son nouveau « gadget pour adultes et enfants gâtés et adeptes d'**Indiana Jones** ...

Un parcours/jeu « accrobranche », reliant **la butte des Charbonniers** au **Parc André Gagnon**.



Un divertissement qui ne vise certainement pas la classe « **économiquement faible** » car, avec des tarifs proches du 'prohibitif' (**allant de 16 à 28 euros**) la sélection s'opère très (trop) vite.

Un projet qui à certainement été financé par des fonds Publics (?)

Pour un retour sur investissement limité, 8 mois de l'année au

mieux et « par beau temps » .

**MédiaChartres**, attire l'attention des **Services Techniques**, sur l'état de délabrement avancé de la passerelle (rouille).

**Mais, comme toujours et à l'habitude, à chacun ses priorités, non ?**



Martine Leroy

---

## « Vive » la rentrée.

Les vacances ne sont pour beaucoup, déjà plus qu'un lointain souvenir !



Mais, également la possibilité de retrouver **MédiaChartres** et des

articles toujours plus . . . « **croustillants** » !

**Bonne rentrée et bonne lecture, à tous.**

La Rédaction

---

## **LES FAUX « IGNORANTS » !**

Les habitants de **Chartres**, ont certainement remarqués le nombre croissant **-rue de la Pie-** de nouveaux chantiers en centre ou basse Ville.



Construction, rénovation, changement d'affectation de locaux commerciaux (suite au turnover exponentiel) etc.

Mais, **MédiaChartres** à constaté que très peu de chantiers, qu'ils soit professionnels ou particuliers affichaient les autorisations :

**au vin-**permis ou déclaration (**pourtant obligatoires**).



**<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA0000061759>**

Certaines sociétés comme « **Dau....R** » en ont même fait une spécialité !

**IMPORTANT :**

**-rue Gabriel Péri-**

**« Il appartient à la Mairie, de rappeler les obligations, et à la Police Municipale de les faire respecter ».**



Diverses tentatives de signalements ont été faites auprès ces instances « dites » compétentes (**Police Municipale, Mairie, services de l'urbanisme**) afin de faire respecter la loi, mais il semble que cela ne soit définitivement pas la priorité à **Chartres** mais plutôt, une spécificité locale (bienveillance et tolérance, mais attention . . . pas pour tous).

**Chartres ville exemplaire ?** il semble aujourd’hui rédhibitoire que cela ne sera pas pour demain et voir bien au delà !

**Un laxisme déconcertant, mais organisé (...)**

Alexandra Simoni

---

**Zone de non-droit.**

Le hasard (et la chance) conduit parfois **MédiaChartres**, à être bon endroit au bon moment !

**-Mairie-**



Curieusement, il semble que les véhicules de la **Ville** et de **Chartres Métropole**, soit « dispensés »

de respecter le code de la route en bénéficiant d'une très large « **tolérance** » et d'une incomparable

« **mansuétude** » de la part des forces de l'ordre ?

**Mais, comment faire respecter la loi, sans devenir un mauvais sujet pour celui qui**

**signe votre chèque de fin de mois ? (cruel dilemme).**

-Non, car en pratique, cela s'appelle juste ... un « **conflit d'intérêt** » !

**<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315/>**

### **-Place St Pierre-**



Et le même triste scénario, du « **bon exemple** » arrive inlassablement **tous les jours** !

**MédiaChartres**, dispose d'un impressionnant « **catalogue** » d'exemples photos,

prisent sur plusieurs années.

Alors certes, si d'après la loi (quand ça l'arrange), 'une photo n'est pas une preuve', **plus de 5000** peuvent peut-être commencer à en être un début ?

**Et faire réfléchir, Procureurs et Magistrats sur le bien fondé, d'ordonner l'ouverture d'une enquête, non ?.**

Patrick Maresko



---

## **LE > DEVOIEMENT » ... DU CODE DE LA ROUTE ET DE LA LOI.**

En matière de respect des lois, les Maires sont censés donner le bon exemple.

Modèle illégal



Mais, il est un sujet où il semble que le dévoiement, fasse

l'unanimité.



Cela concerne les ralentisseurs routier, sur lesquels chacun à un jour « **pesté** » .

Des ralentisseurs « **maison** », mais qui n'ont aucun droit de résidence, car la

réglementation et la loi, ne laisse aucun doute, sur la responsabilité des Maires

en cas d'accidents ou de dépôt de plainte, par les associations d'usagers.

<https://www.40millionsdautomobilistes.com/articles/consultation-souhaitez-vous-des-actions-contre-les-dos-d-ane-illegaux>

Et :

[https://www.challenges.fr/automobile/dossiers/ralentisseurs-illegaux-comment-les-reconnaitre\\_737858](https://www.challenges.fr/automobile/dossiers/ralentisseurs-illegaux-comment-les-reconnaitre_737858)

Hors, **MédiaChartres** à constaté qu'il existe des dizaines de ralentisseurs illégaux, à Chartres et dans les communes avoisinantes.



## **Modèle légal**

Véritables fléaux, pour les motards et les véhicules surbaissés, tous ont des traces significatives visibles.

**Messieurs les Maires, il est plus que temps, de faire appliquer et respecter la loi, avant que la loi ne vous y contraignent.**

Martine Leroy